

CATALOGUE CATALOGO CATALOGUE

POMPE | PUMPS | POMPES



Since 1971





**DAL 1971 AL SERVIZIO DEI CLIENTI
SINCE 1971 SERVING THE CUSTOMERS
DEPUIS 1971 AU SERVICE DES CLIENTS**



Con decenni di esperienza e tanto impegno e serietà G.M.P. è riuscita a ritagliarsi un proprio spazio nel mercato delle pompe centrifughe, autoadescanti e sommergibili adatte per acque sporche, fangose e sabbiose oltre che nella progettazione e produzione di gruppi antincendio. L'ampia gamma di prodotti G.M.P. soddisfa vari settori: industria, civile, agricoltura, navale, sicurezza/protezione civile e antincendio offrendo non solo prodotti standard a catalogo ma anche soluzioni per l'engineering. Dal 2000 G.M.P. è certificata UNI EN ISO 9001. Oggi il suo marchio è conosciuto nel panorama mondiale per l'alto livello di qualità, professionalità e servizio. Lo staff di G.M.P. è sempre a disposizione dei propri clienti nella scelta, nell'installazione e nella manutenzione periodica di impianti anche complessi.

With decades of experience and a lot of commitment and seriousness, G.M.P. has been able to take its own space in the market for centrifugal pumps, self-priming and submersible pumps suitable for dirty, sandy and muddy water, as well as in the design and manufacture of fire-fighting units. The wide range of G.M.P. products satisfies several sectors: industry, civil, agriculture, marine, security / civil protection offering not only standard products in catalogue, but also solutions for engineering. Since 2000 G.M.P. is certified UNI EN ISO 9001. Today, its brand is known on the world for its high level of quality, professionalism and service. The staff of G.M.P. is always at complete disposal of its clients in the selection, installation and periodic maintenance of all the equipments.

Avec des d'expérience et beaucoup d'engagement et de sérieux, G.M.P. a réussi à prendre sa propre place dans le marché des pompes centrifuges, autoamorçantes et pompes submersibles pour eau sale, boueuse et sableuse ainsi que dans la conception et la fabrication de groupes pour service incendies. La vaste gamme de produits G.M.P. satisfait plusieurs secteurs: industrie, civil, l'agriculture, la marine, sécurité / la protection civile et le service contre les incendies qui offrent non seulement des produits standard au catalogue, mais aussi pour des solutions d'ingénierie. Depuis 2000 G.M.P. est certifié UNI EN ISO 9001. Aujourd'hui, sa marque est connue dans le monde entier pour son haut niveau de qualité, de professionnalisme et de service. L'équipe G.M.P. est toujours disponible pour les clients dans le choix, l'installation et la maintenance périodiques des groupes.



1) COMMANDES ET LEUR ACCEPTATION

Les commandes doivent indiquer la dénomination et le type exact du produit. Les mêmes seront prise en charge seulement si confirmées par écrit de G.M.P. S.p.A.

2) PRIX

Les prix peuvent être variés sans obligation de préavis. L'emballage et le transport sont facturés au prix de revient et ils ne sont pas liés par l'offre ou par le contrat de fourniture mais ils sont exposés aux possibles augmentations qui on peut avoir avant l'expédition.

3) DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison confirmées par G.M.P. S.p.A. sont indicatives et sans engagement.

G.M.P. S.p.A. n'assume aucune responsabilité pour dommages dérivants par les retards des livraisons et on réserve le droit de proroger les délais de livraison ou d'annuler le contrat sans aucune obligation de paiement de dommage dans les cas suivants: a) causes de force majeure. b) difficulté d'approvisionnement de matières premières. c) retard du client dans l'envoi des informations nécessaires pour l'exécution de la commande. d) inexécution du client aux conditions de paiement. e) changements fixés et acceptés après la réception de la commande.

4) CONSIGNE

La marchandise est "consignée" quand elle est mise à disposition du client ou bien avec la livraison au transporteur.

5) LIVRAISON

La livraison est toujours fait par le client et à son risque et danger même lorsque est établi le "Franc destine". Des réclamations pour altérations ou des trous de matériel doivent toujours être présentés par le destinataire au transporteur. De toute façon seulement les réclamations présentées par écrit avant 8 jours de la data de réception de la marchandise sont considérées. Sauf des précises instructions du client, la choisie des moyens de transport et des transporteurs est prise uniquement par G.M.P. S.p.A.

6) PAIEMENT

Le paiement des factures doit être effectué à domicile du fournisseur. Des éventuels paiements aux agents ou représentants seront effectués seulement quand le client aura payé complètement les factures au vendeur. Passée l'échéance du paiement, sans préavis, l'intérêt sera appliqué suivant le D.lgs. 231/02. G.M.P. S.p.A. se réserve la faculté, en cas de non paiement ou paiement retardé, de fermer la production de la marchandise en ordre. Le client ne peut pas, sans aucune motive, retarder ou suspendre les paiements dus, même s'il y avait des réclamations ou des contestations, ni peut promouvoir n'importe quel actions judiciaires si d'abord il n'a pas effectué le paiement dans les termes et modalités fixés.

7) FACULTE DE RETRAIT ET SUSPENSION

Puisque les marchandises sont fabriquées sur commande spécifique du client, GMP, sans renonciation à tout autre droit et recours qui revient de loi, a le droit d'annuler n'importe quel commande en cours avec le Client en relation à n'importe quel article non livré, ou de suspendre l'exécution n'importe quel commande en cours avec le Client à tout moment, sans préavis et sans que rien soit du au Client, ni à titre de rémunération pour le retrait, ni à titre de indemnisation, chaque fois que le Client ne parviennent pas à faire en temps opportun le paiement de l'échéance, même si, en référence à d'autres commandes, ou il est devenu insolvable aussi pour des événements non liés à la relation avec le vendeur, ou il a diminué les garanties de solvabilité, ou il est survenu un fait qui peut faire peur, en totalité ou en part, pour le future non-respect du Client.

8) REVOCATION DES ORDRES

Le client est responsable des dommages causés par le retrait ou la modification des commandes, qui en tout cas ne sera pas valide et efficace sans l'acceptation écrite de GMP SpA.

Il est entendu, cependant, que dans les deux cas, le client est tenu à rembourser à GMP le coût du travail et des matériaux relatif à la commande annulée augmenté de 35% avec un minimum de débit de Euro 200,00 (deux cent/00) chaque ordre.

9) RÉSERVE DE PROPRIETE

G.M.P. S.p.A. est le propriétaire de la marchandise livrée jusqu'à quand le client aura payé complètement le prix, les intérêts et les frais dû. En cas d'inexécution, la marchandise sera, immédiatement livrée, à compte du client, à la siège de G.M.P. S.p.A.

10) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les informations techniques confirmées sur toutes les publications officielles de G.M.P. S.p.A. ne l'engage pas. G.M.P. S.p.A. se réserve le droit d'apporter n'importe quel modification sans aucun préavis.

De toute façon, les poids, les mesures, les performances et combien d'autre indiqué, n'est pas contraignante.

11) GARANTIE

La garantie couvre les défauts de construction du seul matériel produit de G.M.P. S.p.A.

La garantie a la validité d'un an à partir de la date de livraison et elle est confirmée seulement pour les produits achetés près les établissements de G.M.P. S.p.A. ou près les revendeurs autorisés.

La garantie se limite à le remplacement ou à la réparation des composantes reconnus défectueux seulement près la siège de G.M.P. S.p.A. ou près des ateliers autorisés.

De toute façon, en aucun cas, la garantie implique la possibilité pour le client ou pour le destinataire final, d'avancer la demande d'indemnité.

La garantie décline:

- si la machine a été réparée, démontée ou faussée par de personnel non autorisé par écrit de G.M.P. S.p.A.
- si le panne a été provoqué par des erreurs de connexion électrique ou hydraulique et absence ou non correct protection.
- si la machine a été soumise à des surcharges au-delà des limites confirmés sur la plaque, assemblée pas correctement, ou installée dans une zone pas conforme.
- si les matériels ont été abîmés ou avariés suite à le contact avec des liquides abrasifs et corrosifs et de toute façon pas compatibles avec les matériels utilisés pour la construction des pompes.

G.M.P. S.p.A. se réserve le jugement sans appel sur la cause du défaut et sur la reconnaissance partielle ou totale de la garantie. La machine défectueuse devra parvenir près la siège de G.M.P. S.p.A. en utilisant exclusivement le transporteur conventionné par G.M.P. S.p.A.

12) TRIBUNAL COMPETENT ET RAPPEL AUX NORMES DE LOI

Pour la résolution de chaque controverse, le tribunal compétent est seulement celui de Brescia, même si le paiement a été convenu au domicile du Client.

Pour celui-la qui n'a pas été expressément établi dans les points précédents, on doit considérer valable les dispositions de loi et les règles usuelles et coutumières du lieu où il y a la siège de G.M.P. S.p.A.

CE CATALOGUE ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PRECEDENTS.

En relation au traitement des données personnelles G.M.P. S.p.A. a le droit d'appliquer combien prévu à l'art.13 du DLgs 30.06.2003 N° 196 (Loi sur le privacy)



G.M.P. spa

25064 Gussago (BS) Italy - Via Sale 119/121

<http://www.gmppumps.com>

E-mail: info@gmppumps.com

Fax 0302772418



Vendita Italia

Tel. 0302775420 - 421

comm@gmppumps.com - comm1@gmppumps.com

Export

Tel. 0302775412 - 414

export@gmppumps.com - export1@gmppumps.com

Ufficio Tecnico

Tel. 0302775423 - 432

tecnico1@gmppumps.com - tecnico2@gmppumps.com

